



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion du : 20 Juillet 2023

Présidence : M. **Saivet** Norman

Présents : MM - Bernard **Boschini** – Jean Marie **Wiehl** - Céline **Mode** - Pierrick **Catoire** –

Excusés : - **Alexandre** Daniel

Non Excusés : Bertrand **Gaudriller– Poulain** Thomas

Invités : **Bestel** Bruno – **Mode** Eric – **Marandel** Laurent

SENIORS FEMINIMES Reims Galaxy

La commission prend connaissance du contentieux financier de Reims Galaxy vers le District Marne, qui coure depuis plusieurs saisons (30/06/2019), sans être totalement réglé à ce jour.

La commission,
Considérant qu'il est de son devoir de faire respecter un minimum de rigueur financière envers les clubs, lors des engagements d'équipes.

En conséquence, la commission décide d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 20 Aout 2023 (date de clôture des engagements en Seniors District Féminines) à Reims Galaxy pour éponger cette dette dans sa totalité.

Faute de quoi, il n'y aura pas d'engagement d'équipe en SENIORS D1 FEMINIME afin de respecter l'équité sportive.

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de sept jours à compter du lendemain du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

Le Président

Le Secrétaire

N.SAIVET

B.BOSCHINI

